



NOUVEAU : Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes de la Communauté de commune Beaujolais Pierres Dorées met en place un guichet numérique pour les autorisations d'urbanisme, à destination des particuliers et des professionnels disponible 7j/7. Dorénavant vous devrez vous connecter au lien ci-dessous pour saisir toutes vos démarches d'urbanisme :
<https://portail-usager.sirap.com>

VOUS DEVEZ FAIRE DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME POUR :

- Un permis de construire
- Un permis de démolir
- Une déclaration préalable de travaux
- Un certificat d'urbanisme
- Un permis d'aménager

VOUS DISPOSEZ DESORMAIS :

- ***D'un guichet numérique pour déposer votre demande***
Après avoir créé un compte personnel, vous pouvez à tout moment saisir en ligne votre demande d'autorisation d'urbanisme et joindre les pièces nécessaires à l'instruction du dossier.
- ***D'une interface pour suivre l'avancée de votre dossier***
En vous connectant, vous pouvez suivre l'avancée de votre demande jusqu'à la décision de l'administration. Vous pouvez également déclarer l'ouverture et l'achèvement de votre chantier et consulter les précédentes demandes.

Gratuite, simple et sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction de vos demandes d'urbanisme et limite vos déplacements
